

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom d'usage : Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Fonction/grade :

Service :

Numéro de tél. :

E-mail (en majuscules) :

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR :

Adresse complète :

N° SIRET :

RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE :

Tél. :

E-mail (en majuscule : *adresse à laquelle sera adressé l'accusé de réception de l'inscription*) :

Désire participer à la formation suivante

Intitulé de l'action :

Date(s) de l'action :

Coût pédagogique : Euros par participant

pris en charge par ☐ OPCO ☐ Budget de l'établissement ☐ le participant

APDHES-Centre Pierre Veaux se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler l'action de formation dans le cas où le groupe constitué serait inférieur à 5 stagiaires

Toute annulation peut être faite, sans frais, par le bénéficiaire, si elle parvient par écrit à APDHES Centre Pierre Veaux au moins 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation.

Sauf cas de force majeure reconnue par APDHES Centre Pierre Veaux, pour toute annulation faite par le bénéficiaire moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, APDHES Centre Pierre Veaux facturera un dédit de 25 % des frais de formation, montant non imputable par le bénéficiaire à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation sont dus en totalité. Il demeure possible de remplacer le stagiaire se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.

Date et signature

(Nom, qualité du signataire) :



PRÉPARATION AU CONCOURS ADJOINTS DES CADRES HOSPITALIERS

BRANCHE GESTION ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE

Épreuves du concours INTERNE

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

- cas pratique (durée : 3 h - coefficient 3)
- série de 5 à 8 questions (durée : 3 h - coefficient 2)
- entretien avec le jury (30 min - coefficient 4) + dossier RAEP

Épreuves du concours EXTERNE

PHASE D'ADMISSIBILITÉ

- Étude et sélection du dossier par le jury
- ÉPREUVE D'ADMISSION**
- Entretien à caractère professionnel avec le jury (30 min - coefficient 4)
 - Présentation par le candidat de son projet professionnel + mise en situation

Programme concours interne et externe

5 séances Teams et 4 jours de travail en autonomie qui se découpent en 5 phases

1	Travail en autonomie - Équivalent à 2 jours de 7 heures Les candidats reçoivent - 1 mois avant la Phase 2 - l'intégralité des supports pédagogiques de l'épreuve de Questions à réponse courte ainsi qu'un travail d'étude de ces documents à réaliser pour la phase 2.
2	Visiocommunication - Questions à réponse courte • La Constitution du 4 octobre 1958 ; le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif • La loi et le règlement ; la hiérarchie des normes • Organisation et fonctionnement de l'administration : administration centrale, services déconcentrés, collectivités territoriales, établissements publics • Organisation des établissements publics de santé (fonctionnement administratif ; organes de décision et instances consultatives) • Organisation hospitalière et rôle des agences régionales de santé • Place de l'usager dans le système de soins Correction collective et envoi par mail du corrigé-type du travail réalisé en autonomie Présentation et analyse de sujets de mise en situation lors de l'échange avec le jury et de questions de l'épreuve écrite d'admissibilité « Série de questions ».
3	Travail en autonomie - Équivalent à 2 jours de 7 heures Les candidats étudient les documents pédagogiques remis lors de la phase 2 et réalisent le travail d'étude des documents pour la phase 4.
4	Visiocommunication - Questions à réponse courte et Cas pratique • Organisation des établissements publics de santé (fonctionnement financier) et des établissements sociaux et médico-sociaux (fonctionnement administratif et financier ; organes de décision et instances consultatives) • Statut général de la fonction publique et statut de la fonction hospitalière • Recrutement, droits et obligations du fonctionnaire • Risques professionnels • Accueil des usagers, droit des usagers et médiation • Dispositif de formation tout au long de la vie, plan de formation • Conditions de travail : rémunération, temps de travail et gestion du temps de travail Présentation et analyse de sujets de mise en situation lors de l'échange avec le jury. Correction collective et envoi par mail d'un corrigé-type du travail réalisé en autonomie. Méthodologie et sujet d'entraînement à l'épreuve écrite d'admissibilité « Cas pratique »
5	Simulation individuelle d'entretien à caractère professionnel avec le jury avec bilan individualisé présentant les points forts et les points d'amélioration de la prestation orale.

Public

Concours interne : Agents justifiant d'au moins 4 années de services publics

Concours externe : Candidat titulaire d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 4

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques

Évaluation des connaissances au travers d'activités (QCM, appariements, textes à trous...)

Intervenants

Juriste, formateur spécialisé dans la préparation des concours hospitaliers

Directeur administratif et financier formateur

Sanction de la formation

Attestation de formation

Modalités de la formation

1 640 € par participant

En visiocommunication

(via la Plateforme Teams)

Durée par session : **43 heures/stagiaire**

- **15 heures en visiocommunication**

- **28 heures de travail en autonomie**

1^{ère} session : du 19 avril au 30 juin 2027
(Date limite : 22 mars 2027)



Réunion de présentation de la méthode pédagogique
27 avril 2027 (30 mn)

Périodes

Phase 2	25 (3,5 h) et 27 (3,5 h) mai
Phase 4	22 (3,5 h) et 24 (3,5 h) juin
Phase 5	30 juin

2^{ème} session : du 04 oct. au 07 déc. 2027
(Date limite : 06 septembre 2027)



Réunion de présentation de la méthode pédagogique
12 octobre 2027 (30 mn)

Périodes

Phase 2	02 (3,5 h) et 04 (3,5 h) novembre
Phase 4	30 nov. (3,5 h) et 02 déc. (3,5 h)
Phase 5	07 décembre

Contact

05-56-24-49-39 - info@apdh.es.fr

Référence

1.2.5.